

Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans la an der Gewan, rue Jean-Pierre Urwald afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant Travaux routiers. Il est porté à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu:

an der Gewan, rue Jean-Pierre Urwald

Début :

lundi, 28. octobre 2024 à 07:00

Fin:

vendredi, 20. décembre 2024 à 17:00

Motif:

Travaux routiers

Règlement:

GRE-222-2024

Grevenmacher, le 25. octobre 2024

La secrétaire communale, contreseing Art. 74 de la loi communale

Carine Majerus

La bourgmestre,

Monique Hermes